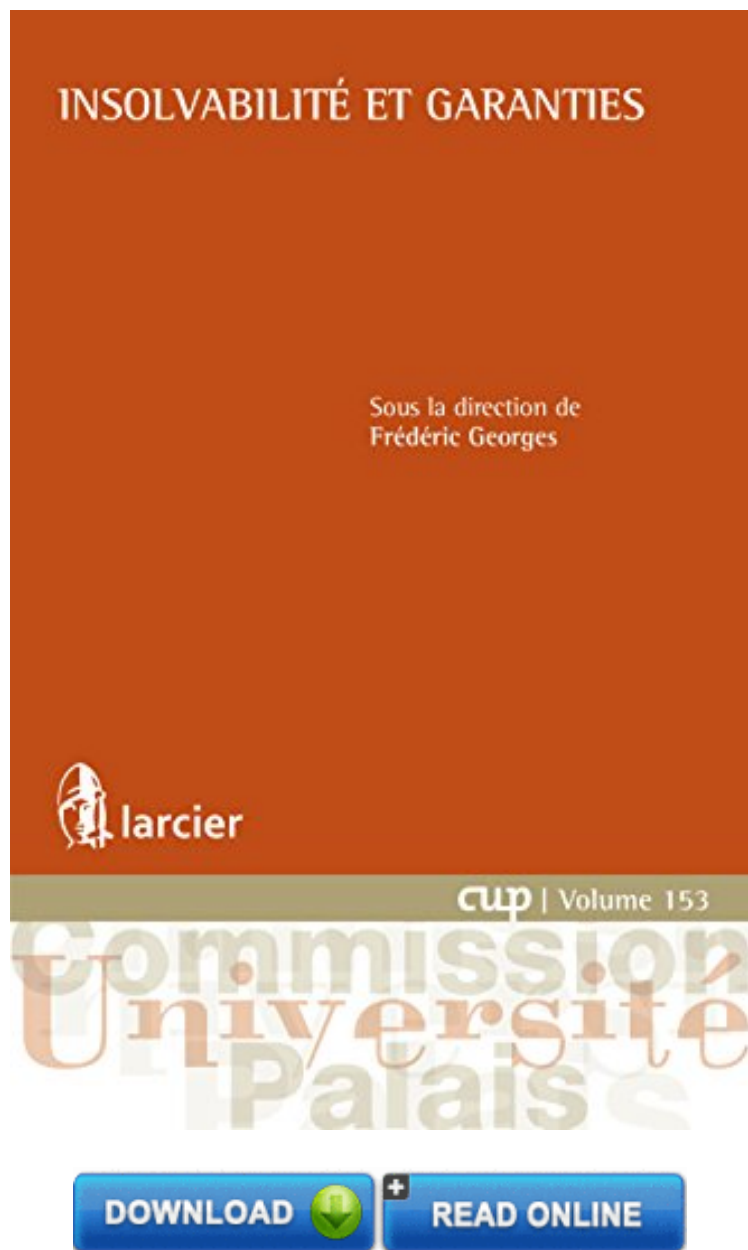


[Mobile ebook] *Insolvabilité; et garanties (Commission Université;-Palais (CUP) t. 153) (French Edition)*

Insolvabilité; et garanties (Commission Université;-Palais (CUP) t. 153) (French Edition)

Frédéric Georges
audiobook / *ebooks / Download PDF / ePub / DOC



2014-11-27 2014-11-27 File Name: B00S9W4X40 | File size: 37.Mb

Frédéric Georges : Insolvabilité; et garanties (Commission Université;-Palais (CUP) t. 153) (French Edition) before purchasing it in order to gauge whether or not it would be worth my time, and all praised *Insolvabilité; et garanties (Commission Université;-Palais (CUP) t. 153) (French Edition)*:

Droit de l'insatisfaction, comme il est crit justement un des auteurs des contributions publiées dans le présent ouvrage, le droit de l'insolvabilité revêt une incontestable importance pour les praticiens. Le régime juridique des garanties de paiement y est souvent associé, en ce sens qu'il tend, avec un succès variable, à permettre certains créanciers d'affronter cet écueil. Parmi ces garanties, les sûretés mobilières, et en particulier le gage, ont récemment fait l'objet d'importantes modifications. L'objectif initial de cette formation de la CUP était d'en proposer une analyse systématique. Peu de temps avant la confection de cet ouvrage, il est apparu que la forme consacrée par les lois des 24 juin et 11 juillet 2013 n'entrerait pas en vigueur le 1^{er} décembre 2014, comme initialement prévu. Prenant néanmoins en considération le caractère fondamental de cette forme, nous nous sommes ajournés, dans la première partie de ce volume, à étudier les modifications apportées à l'institution du gage. Les deux mécanismes de garantie que sont le droit de rétention et la clause de réserve de propriété sont ensuite examinés, non seulement sous l'angle de la forme citée, mais également en leurs régimes de lege lata. La troisième partie recense et analyse les modifications législatives (à l'exception de la forme citée) et les apports jurisprudentiels les plus intéressants en matière d'insolvabilité et de garanties. Enfin, une dernière contribution est consacrée au transfert d'entreprise prévu par l'article 75, section 4, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites et la position juridique du curateur dans la jurisprudence récente de la Cour de cassation.